



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N°27/2026

Portant réglementation de la circulation Rue du Rhin en agglomération

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article. R411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de raccordement au réseau électrique par l'entreprise SOGECA pour le compte de SER dans la rue du Rhin au n°4.

ARRETE

Article 1 : du 16 juin au 3 juillet 2026, l'entreprise SOGECA est autorisée à réaliser les travaux de raccordement électrique dans la rue du Rhin au n°4 pour le compte de SER.

Article 2 : du 16 juin au 3 juillet 2026, la circulation et le stationnement des véhicules rue du Rhin sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- Chaussée rétrécie ponctuellement
- Stationnement interdit dans la zone des travaux

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise SOGECA.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Monsieur le Directeur de la l'entreprise SOGECA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Kilstett
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 12 juin 2026



Le Maire

Olivier MEYER